



Aménager un jardin partagé

Le jardin partagé est un lieu commun où l'on cultive ses plantes, légumes et fruits pour la consommation. Il est aussi connu sous le nom de jardin communautaire, associatif ou encore collectif.



Un concept aux multiples atouts

Respectueux de l'environnement, il contribue au développement de l'agriculture locale.

Il a surtout un **impact social important** puisqu'il favorise la création de liens entre toutes les générations d'un village.

Cet espace incite à l'**échange**, au **partage** et à la **solidarité** en permettant à ceux qui n'ont pas de jardin de profiter d'espaces verts.

Comment ça marche ?

Il peut être public comme privé, ainsi, vous pouvez aménager un jardin partagé dont vous serez le bailleur. Pour cela, il faudra :

- **Mettre en place une charte**
- **Prévoir la signature d'un règlement intérieur** (ex : interdiction d'allumer des feux (sauf éventuellement des barbecues l'été) ; horaires d'ouverture et interdiction de gêner le voisinage, les activités du club, les chevaux ; obligation de cultiver en bac hors-sol si nécessaire)
- **Convention de mise à disposition du terrain** (dans le cas d'une gestion réalisée par une association, attestant le droit d'occuper le site et qui fixe certaines règles (gestion des clés, accès au site, travaux, etc.)

Lorsqu'une association est gestionnaire du jardin partagé, elle devient le contact référant pour toute personne souhaitant profiter du jardin.

Vous pouvez prévoir une **participation financière** pour l'accès aux installations, les outils, l'eau, les graines utilisées, par exemple sous forme d'une adhésion, adaptée selon la situation (tarif groupé famille, tarif réduit étudiants et seniors, tarif institutions).

Idée Récup'

Les jardiniers pourront utiliser le **fumier** et la **paille** du centre équestre pour **fertiliser** et l'eau de pluie si vous avez un récupérateur.

Conseil pour les graines

Évitez absolument les graines « **F1** ». Créées en laboratoire par l'Homme, elles sont programmées pour produire fortement la première année, mais ne dureront pas dans le temps.

Privilégiez les graines qui ont du **vécu**, parce qu'elles représentent le **passé** (elles sont le témoin d'une longue transformation génétique) mais aussi le **futur** (la nature ne reproduisant jamais le même ADN, les plantes ne pousseront jamais de la même façon, de nombreuses possibilités nous sont encore inconnues). Ainsi, **une bonne graine se réutilisera à l'infini**.

Et après ?

Vous pouvez envisager d'organiser des **activités pédagogiques, animations culturelles, éducatives ou sociales**, voire même d'alimenter les cantines grâce à du maraîchage bio.

Vous pouvez également organiser des « **trocs plantes** ».

Pensez surtout à le mettre en avant lors de vos journées portes ouvertes et des journées **Semaine Européenne du Développement Durable** en participant au **Trophée FFE du Développement Durable** !



Club en ville

Renseignez-vous auprès de votre Collectivité territoriale pour connaître les associations (déjà en place ou qui souhaitent se former) à la recherche d'une parcelle libre pour lancer un jardin partagé.

Elles peuvent parfois vous accompagner dans vos projets, aménageant les sites de jardins partagés « clés en main » (prenant en charge les travaux importants comme le décaissement du sol, apport de terre végétale, etc.)

Visitez les réseaux nationaux et régionaux
jardins-partages.org jardinons-ensemble.org



Retrouvez la fiche pratique « créer un potager en permaculture » directement sur le site de la Fédération Française d'Équitation :
ffe.com/devdurable/Outils-Clubs/Fiches-pratiques